

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion portant ajournement de la Chambre en vertu de l'article 40 du Règlement est réputée avoir été faite.

### LA RECHERCHE—LES MACHINES AGRICOLES— L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE D'ESSAI DANS LES PRAIRIES

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, il y a peu de temps j'ai posé une question au ministre d'État pour les Sciences et la Technologie (M. Gillespie) lui demandant s'il pourrait user de son influence auprès du ministre de l'Agriculture (M. Oslon) pour faire effectuer certains travaux de recherche et de développement en ce qui concerne les machines agricoles, et il a répondu qu'il examinerait la question. Comme je voulais m'assurer qu'il le ferait, j'ai pris mes dispositions pour discuter de cette affaire en fin de soirée.

Le rapport Barber propose différentes choses, mais je veux commencer par donner lecture de données réelles sur la question. Je cite:

Le Comité du Conseil privé a demandé entre autres à la Commission d'étudier «la situation concurrentielle, présente et éventuelle, de l'industrie canadienne des machines agricoles au Canada et dans le commerce d'exportation» et de recommander «les mesures qui contribueraient à l'expansion d'une production efficace des machines agricoles». A l'heure actuelle, le Canada ne fabrique que 7 à 8 p. 100 des machines agricoles de provenance nord-américaine, pourcentage nettement inférieur à celui des ventes de machines agricoles nord-américaines au Canada, qui est d'environ 12 p. 100.

Je prétends essentiellement qu'il faut prendre des mesures pour améliorer la situation. Pour employer les expressions mêmes du rapport Barber, page 12 . . .

• (10.00 p.m.)

La proposition fondamentale comporte la création d'un service relativement modeste (comparé par exemple au Conseil national des recherches) mais hautement qualifié dans la recherche et l'évaluation, dirigé par un conseil d'administration semi-indépendant. Cet organisme aurait son propre programme de recherches consacré à l'amélioration de la machine agricole. Il serait en outre chargé d'un programme considérablement augmenté de subventions à la recherche, en faveur des universités canadiennes. Ce programme assurerait un courant ininterrompu d'informations techniques adaptées aux exigences de l'agriculture canadienne . . .

On lit ensuite à la page 13:

L'accroissement de la production de machines agricoles canadiennes devrait donc être stimulé d'une façon marquée par l'amplification du programme de recherches techniques recommandé plus haut. Les petites entreprises indépendantes bénéficieront à la fois des nouvelles idées émanant de cette recherche, et de la présence d'un plus grand nombre de spécialistes en génie agricole travaillant aux centres de recherches de l'État et des universités. Quant aux grandes sociétés, la présence de conditions de recherches beaucoup plus favorables les inciterait à établir un plus grand nombre de leurs centres d'études au Canada. Tout cela devrait, peu à peu, entraîner un accroissement du volume de production de ces sociétés au Canada.

Monsieur l'Orateur, il arrive souvent, comme on l'a dit, que les innovations viennent des petites entreprises de fabrication. Si je propose une méthode semblable, c'est que, souvent, les intéressés n'ont pas les moyens de faire les dépenses qu'elle suppose. Je voudrais de nouveau citer des passages du rapport, qu'on trouve aux pages 156 et 157:

Aussi le constructeur qui néglige d'améliorer ses produits à intervalles assez fréquents risque-t-il de voir sa position sur le marché baisser brusquement. . . .

Des fluctuations très amples dans la position des sociétés se sont produites parfois en l'espace de quelques années seulement. et  
[M. MacInnis.]

même si elles ne sont pas concluantes, elles n'en confirment pas moins le fait que l'amélioration des produits est un élément concurrentiel de premier plan dans cette industrie.

Dans son rapport, le professeur Barber emploie à l'appui de son point de vue des arguments qu'il a repris depuis en Saskatchewan. Les gouvernements des provinces des Prairies considèrent actuellement l'utilisation d'un tel organisme d'essai. Je dis donc au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie qu'il devrait aussi songer à l'organisme d'essai, étant donné les remarques du professeur Barber sur le problème, ainsi que ses recommandations. Nous devrions nous rappeler aussi que cette Commission royale d'enquête a été créée par le gouvernement libéral, lequel a dû se sentir inquiet, car, autrement, il n'en aurait pas assumé les dépenses.

Si le centre d'essai n'est pas la solution idéale, c'est au gouvernement de l'heure, au ministre et peut-être aussi au ministre de l'Agriculture qu'il appartient d'en proposer une meilleure. J'ai parlé de la chose à une compagnie et on m'a répondu que, eu égard aux circonstances, la compagnie pourrait sans doute recourir à un centre comme celui-là pour l'essai de ses machines.

Il ne s'agirait pas, bien entendu, d'établir un organisme oppressif, bureaucratique, qui refuserait invariablement toutes les suggestions d'une compagnie moderne en ce qui concerne la fabrication de machines agricoles. Si jamais on établit un organisme de ce genre, il faudra exiger de ses membres intelligence, imagination créatrice, esprit d'innovation et des méthodes à la page pour perfectionner l'industrie d'instruments aratoires au Canada.

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire tout d'abord quelle joie j'éprouve à pouvoir répondre au brillant député de Battleford-Kindersley (M. Thomson), à l'esprit si novateur, qui m'a toujours frappé par son intérêt pour les recherches et le développement. Il a joué plus d'une fois un rôle actif au comité des crédits. Je me souviens de ses questions bien au point au Conseil national des recherches et peut-être même au Conseil des sciences du Canada.

Je connais bien son intérêt pour les questions de recherche et de développement. Je sais également qu'il s'intéresse aux questions agricoles. Je ne suis donc pas surpris de voir ses intérêts pour les recherches et le développement se porter sur l'agriculture, notamment sur le rapport de la Commission Barber. J'ai écouté très attentivement ses déclarations et ses citations des pages 11 et 12 du rapport et de la page 147 sur le développement. Je partage un bon nombre de ces sentiments sinon tous.

En réponse à la question précise de savoir si le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie pourrait recommander aux premiers ministres provinciaux, individuellement ou collectivement, une forme quelconque d'aide gouvernementale pour la recherche ou la création d'une installation expérimentale, je dois lui dire, comme l'a fait auparavant le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Lessard), que nous n'avons reçu jusqu'ici aucune demande individuelle ou collective de la part des premiers ministres provinciaux ou de tout organisme qu'ils auraient chargé de la question. Comme le rapporte le hansard du 26 octobre 1971, le secrétaire parlementaire a dit ce qui suit:

Quant à la question de l'aide du gouvernement fédéral, je dirais que jusqu'à présent, les gouvernements provinciaux ne nous ont adressé aucune demande relative aux programmes actuels.

C'est la même information que j'ai obtenue à la suite de ma récente enquête sur la question. Au cas où les pre-